

Juin 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

F

CONSEIL

Cent quarante-quatrième session du Conseil

Rome, 11-15 juin 2012

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent quarante-troisième session

Résumé

Dans le Programme de travail pluriannuel du Conseil (CL 140/REP, Annexe H, Section F), il est mentionné que le Conseil doit examiner l'état de la mise en œuvre des décisions qu'il a prises à sa précédente session.

On trouvera ci-après la liste de celles qu'il a adoptées à sa cent quarante-troisième session (Rome, 28 novembre – 2 décembre 2011), assortie i) de renvois aux paragraphes pertinents du Rapport du Conseil et aux rapports/documents de référence (entre parenthèses); ii) d'une synthèse de l'état de la mise en œuvre de chacune des décisions.

Décision suggérée au Conseil

Le Conseil est invité à prendre note des éléments d'information contenus dans le présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Louis Gagnon

Directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole

Tél. +3906 570 53098

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

Décision	Mise en œuvre
Comité du Programme et Comité financier	
Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013	
Procéder à de nouveaux ajustements au Programme de travail, notamment ceux qui découlent de gains d'efficience supplémentaires et des virements entre chapitres et à l'intérieur d'un même chapitre rendus nécessaires par la mise en œuvre pendant l'exercice biennal des propositions avancées, conformément aux priorités et aux procédures convenues, et en particulier aux dispositions de l'Article 4.5 du Règlement financier (par. 11).	Les nouveaux ajustements au Programme de travail et budget 2012-2013 sont présentés à la cent quarante-quatrième session du Conseil dans le document CL 144/3, conformément aux orientations proposées par les Membres.
Rapports des Réunions conjointes du Comité du Programme (cent huitième et cent neuvième sessions) et du Comité financier (cent quarantième et cent quarante et unième sessions)	
Mener à son terme le processus de décentralisation en tenant compte des directives données par les organes directeurs et lors des conférences régionales [par. 13(a); CL 143/9, par. 5-10].	Des propositions sur la décentralisation fondées sur les orientations fournies à la cent quarante-troisième session du Conseil et lors des conférences régionales tenues en 2012 figurent dans les documents CL 144/15 (<i>Structure et fonctionnement des bureaux décentralisés</i>) et CL 144/3 (<i>Autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013</i>). Le plan de mise en œuvre des mesures clés en matière de décentralisation et d'amélioration de la prestation de services par la FAO au niveau national figure dans l'annexe Web au document CL 144/15.
Mettre en œuvre les recommandations concernant la Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources, la stratégie relative aux partenariats avec le secteur privé et l'exécution du Programme de coopération technique [par. 13(b); CL 143/9, par. 11-17].	<p>La coopération Sud-Sud fait désormais partie intégrante de la Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources et la visibilité des partenaires de ressources (notamment le secteur privé et les fondations) a été renforcée. Voir le site Web de l'Organisation sur la mobilisation des ressources: http://www.fao.org/tc/resource-mobilization/rmhomepage/fr/ et http://www.fao.org/tc/resource-mobilization/partnerships-in-action/fr/.</p> <p>À la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier du 7 mai 2012 , les améliorations apportées à l'assurance qualité et aux outils et mécanismes de remontée de l'information</p>

	<p>(à savoir résultats, conclusions, pérennité et effets catalytiques de chaque projet du PCT, alignement avec le CPP et prise en compte de la parité des sexes et des approches liées au renforcement des capacités, en accord avec les critères du PCT et les directives/instructions opérationnelles à l'intention des utilisateurs – qui seront mises à la disposition des bureaux décentralisés le 1^{er} juillet 2012) mais aussi aux directives révisées en ce qui concerne les critères et règles applicables dans le cadre du PCT pour faciliter la compréhension et le dépôt des demandes de formation en 2012-2013, ont été présentées dans le document JM 2012.1/2 [<i>État d'avancement de l'exécution du Programme de coopération technique (PCT)</i>]).</p> <p>L'Organisation met aussi la dernière touche à sa stratégie relative aux partenariats avec le secteur privé, qui sera soumise au Conseil pour examen en novembre 2012.</p>
Mettre en œuvre les recommandations concernant le Cadre stratégique et inclure les éléments requis lors de l'élaboration du Plan à moyen terme pour 2014-2017, notamment les cinq principes directeurs et la suggestion d'échéancier qui figurent dans le document JM 2011.3/2 [par. 13(c); CL 143/13, par. 7].	Les recommandations en question auront été mises en œuvre en 2012 et en 2013 à l'issue de la réflexion stratégique engagée en janvier 2012. Comme annoncé et en guise de premier produit, l'Ébauche du Cadre stratégique révisé est présentée à la cent quarante-quatrième session du Conseil dans le document CL 144/14.
Mettre en œuvre les recommandations formulées lors des réunions conjointes concernant le transfert des économies supplémentaires éventuelles, des objectifs fonctionnels X et Y vers les bureaux décentralisés, conformément aux procédures convenues [par. 14; CL 143/13, par. 6 and CL 143/9, par. 9(e)].	Il a été donné suite aux recommandations en question dans les documents intitulés <i>Autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013</i> (CL 144/3) et <i>Structure et fonctionnement des bureaux décentralisés</i> (CL 144/15), présentés à la cent quarante-quatrième session du Conseil.
Rapports des cent septième, cent huitième et cent neuvième sessions du Comité du Programme (16-17 mai, 10-14 octobre et 2-4 novembre 2011)	
Tenir compte de la parité des sexes dans tous les aspects de l'action menée par la FAO, en s'appuyant sur les conclusions de l'Audit de la parité au sein de l'Organisation et de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes et de développement (par. 16; CL 143/7, par. 14).	L'application des 16 recommandations issues de l'évaluation et qui ont été acceptées par la Direction générale est en cours. À ce jour, les principaux accomplissements sont la formulation et l'adoption de la politique de parité hommes-femmes. En outre, le Réseau de points focaux pour la parité a été renforcé et un système de responsabilisation a été instauré en association avec la Direction générale et les points focaux.

Promouvoir un changement de culture au Secrétariat, à l'appui d'une véritable intégration du principe de parité [par. 16(a); CL 143/7, par. 14(g) et CL 143/11, par. 5(a), 9(g)].	Le changement de culture est en cours. Dans cette optique, des sessions de sensibilisation à la problématique hommes-femmes dans le cadre des travaux de la FAO ont été tenues.
Préparer un rapport annuel sur les progrès accomplis dans le sens des objectifs concernant la parité hommes-femmes [par. 16(b); CL 143/7, par. 14(c)].	Un rapport annuel sur les progrès accomplis dans le sens des objectifs concernant la parité hommes-femmes à la FAO sera présenté à l'occasion de la Réunion conjointe du Comité du programme (cent douzième session) et du Comité financier (cent quarante-sixième session), en octobre 2012.
Décision	Mise en œuvre
S'assurer que les considérations liées à la parité des sexes font partie intégrante de toute évaluation [par. 16(c); CL 143/7, par.11].	C'est une exigence incluse dans le cahier des charges de toutes les évaluations et une composante du mécanisme d'assurance qualité pour les évaluations adopté et mis en place en 2011.
Élaborer une stratégie et de grandes orientations de la FAO en matière de nutrition par l'entremise du comité directeur interdivisions en charge de ce dossier et encourager l'établissement de partenariats et la coordination avec les partenaires compétents [par. 17(b-c); CL 143/7, par. 16].	Le Comité directeur interdivisions et l'Équipe de travail ont été constitués. Un processus participatif est en cours, impliquant le personnel de la FAO au Siège comme dans les bureaux décentralisés et des partenaires extérieurs, notamment des entités du système des Nations Unies. À la cent dixième session du Comité du programme, une séance informelle et officieuse a été l'occasion de faire une mise à jour très brève au sujet de l'élaboration de la stratégie en matière de nutrition (ébauche), ce point ayant été supprimé de l'ordre du jour officiel en raison de la remise tardive du document dans lequel elle était énoncée. Les ateliers et consultations avec le personnel, les partenaires et les États Membres aux fins de l'élaboration de la stratégie se poursuivront tout au long du mois de juillet. La stratégie sera présentée au Comité du programme en octobre 2012.
Faire en sorte que tous les projets et programmes comprennent les dispositions nécessaires en vue de leur évaluation [par. 18(a); CL 143/7, par. 18(a-b); PC 108/7].	À la suite de la publication de la Circulaire du programme de terrain 2011/01, des instructions concernant les procédures de mise en œuvre et de suivi ont été adressées aux chargés de liaison pour le financement, avec copie aux bureaux régionaux pour information, compte tenu de leur rôle d'approbation opérationnelle et de liaison avec les concepteurs de projet, notamment les responsables de budget de projet/Représentants de la FAO et les fonctionnaires techniques au sein des régions. Des rapports annuels seront établis, comportant des informations détaillées quant aux dispositions qui traitent spécifiquement de l'évaluation des projets approuvés, qui seront transmis aux organes directeurs.

Faire en sorte que les partenaires qui fournissent des ressources aux projets/programmes exécutés par la FAO aient accès aux évaluations [par. 18(b); CL 143/7, par. 18(c); PC 108/7].	Toutes les évaluations et les réponses qui y sont apportées par la Direction générale peuvent être consultées sur le site Web de la FAO consacré à l'évaluation (voir http://www.fao.org/evaluation/fr/) une fois qu'elles ont été menées à bonne fin et transmises aux partenaires de ressources par le responsable de budget.
Remettre au Comité du Programme, à sa session d'octobre 2012, un rapport sur la suite donnée à la décision du Conseil relative au financement des évaluations [par. 18(c); CL 143/7, par. 18(d); PC 108/7].	Le document en question sera présenté en octobre 2012.
Mettre en œuvre la proposition d'amendement du paragraphe 43 de la Charte du Bureau de l'évaluation concernant le mandat du Directeur de l'évaluation (par. 20; CL 143/5, par. 11-14).	La Charte et les Textes fondamentaux ont été modifiés en conséquence.
Décision	Mise en œuvre
Inclure le FIDA et les autres organisations concernées dans la Stratégie FAO/PAM sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN), et indiquer plus clairement comment on compte faire en sorte que les pays en aient la maîtrise [par. 21; CL 143/11, par. 8(c)].	Les consultations entre la FAO, le FIDA et le PAM sur les domaines de collaboration ont débuté. Le FIDA s'est dit très intéressé à la perspective de définir des domaines dans lesquels agir de concert avec la FAO et le PAM au titre du SISAN, dont la maîtrise par les pays est considérée comme essentielle. Les évaluations de besoins par pays constitueront la première activité du plan exécutée et elles seront menées de telle sorte que les pays en soient les maîtres d'œuvre.
Entreprendre un examen des règles et procédures de l'Organisation applicables à la participation d'observateurs d'ONG, comme indiqué au paragraphe 16 du document PC 108/10, par. 22(b).	L'Organisation a entrepris de réviser les règles et procédures applicables à la participation d'observateurs d'ONG, comme envisagé dans le rapport de la cent huitième session du Comité du programme [CL 143/7, paragraphe 22(b)]. Toutefois, ce processus pourrait se révéler plus complexe qu'initialement prévu: il faudra traiter toute une série de questions corrélées, telles que la coopération et les relations avec le secteur privé, le statut des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile/ONG; plusieurs unités de la FAO, tant au Siège que sur le terrain seront impliquées; il faudra obtenir les vues d'un certain nombre d'organes statutaires. Il sera peut-être nécessaire de consulter les parties compétentes et les Membres.

Rapports des cent trente-neuvième, cent quarantième, cent quarante et unième et cent quarante-deuxième sessions du Comité financier (30 mai – 1^{er} juin, 10-14 octobre, 2-4 novembre et 7-8 novembre 2011)	
Décision	Mise en œuvre
Mettre en œuvre les recommandations formulées au sujet de l'évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux pour le Proche-Orient et sur la réponse de la Direction générale [par. 25(a); CL 143/6, par. 7-8].	Les recommandations formulées à la suite de l'évaluation ont été examinées pendant la trente et unième Conférence pour le Proche-Orient et sont mentionnées dans le document CL 144/8 [<i>Rapport de la trente et unième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (Rome, Italie, 14-18 mai 2008)</i>].
Faire bénéficier les États Membres qui avaient intégralement acquitté leur quote-part avant le 31 mars 2011 des taux de remise applicables de 0,04 et 0,21 (montant calculé en USD et en EUR, respectivement) [par. 25(c); CL 143/8, par. 12].	Cette décision a été appliquée: le montant de la remise a été déduit de celui des quotes-parts des États Membres pour 2012.
Mettre en œuvre la proposition tendant à renforcer les effectifs des services de trésorerie [par. 25(d); CL 143/8, par. 20-21].	La procédure de recrutement est en cours et un rapport sera présenté à une prochaine session après la mise en place de la nouvelle structure des effectifs.
Prendre des mesures propres à améliorer les méthodes de travail du Comité financier [par. 25(f); CL 143/8, par. 40 et CL 143/12, par. 26-30].	De nouvelles propositions et mesures visant à améliorer les méthodes de travail du Comité financier ont été examinées à sa cent quarante-troisième session (voir CL 144/12).
Décision	Mise en œuvre
Mettre en œuvre des mesures de nature à améliorer la politique de recouvrement intégral pour les activités financées par des fonds extrabudgétaires, en s'appuyant sur l'expérience d'autres organismes des Nations Unies dans ce domaine et en appliquant les dispositions de l'Article 6.7 du Règlement financier (par. 26; CL 134/12, par. 6-7).	Conformément à la décision du Conseil, la procédure d'encaissement et d'inscription au crédit des intéressés des recettes supplémentaires tirées de l'augmentation du montant recouvré grâce à la politique de recouvrement améliorée a été instaurée en mai 2012.
Pour améliorer le recouvrement des dépenses d'appui dans le sens d'un recouvrement intégral, fournir des informations complémentaires, en	Le rapport complet sur la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui sera communiqué au Comité financier au cours du second semestre de 2013.

<p>particulier sur la méthode employée pour évaluer le déficit de recouvrement des dépenses et les remboursements en ce qui concerne les services d'appui, sous la forme d'un rapport détaillé distinct abordant tous les aspects de la politique relative aux dépenses d'appui, à présenter au Comité financier dans le courant de l'exercice biennal 2012-2013 (par. 27; CL 143/12, par. 9-14)</p>	
Comité de la sécurité alimentaire mondiale	
Rapport de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale	
<p>Tenir d'urgence une nouvelle série de négociations pour mettre au point les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. [par. 28(a); CL 143/2, par. 10-16 et 29 (viii-ix)].</p>	<p>La session de négociation a été tenue en mars 2012, avant la trente-huitième session (extraordinaire) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Les Directives volontaires ont été adoptées par le Comité réuni en session extraordinaire le 11 mai 2012 (voir document CL 144/9).</p>
<p>Poursuivre l'élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition [par. 28(b); CL 143/2, par. 56].</p>	<p>La première version du Cadre stratégique a été examinée lors de toutes les conférences régionales de la FAO dans le cadre d'une tribune multipartite et a donné lieu à des consultations en ligne, ce qui a contribué à l'établissement d'une seconde version. Celle-ci sera examinée lors de la réunion d'un groupe de travail à composition non limitée qui se tiendra à Rome du 27 au 29 juin 2012.</p>
<p>Évaluer le bien-fondé des recommandations portant sur l'organisation des prochaines sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et sur ses méthodes de travail du Comité (réduction de son ordre du jour, meilleur usage du temps en séance plénière, organisation efficace des tables rondes, établissement d'un ordre de priorité pour les activités proposées par le Comité) et réfléchir à l'impact des principales initiatives du Comité (par. 29).</p>	<p>Ces recommandations ont été prises en compte par le Bureau du Comité, le Groupe consultatif et les groupes de travail compétents lors de la préparation de la trente-huitième session du Comité (tenue en mai 2012 – voir CL 144/9) et de sa trente-neuvième session (prévue en octobre 2012), de même qu'aux fins de l'établissement d'un ordre de priorité pour les activités du Comité et du suivi de ces activités.</p>

Décision	Mise en œuvre
Questions relatives à la gouvernance	
Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate	
En 2012, présenter au Conseil un rapport complet par l'entremise du Comité du Programme et du Comité financier, qui mettra clairement en évidence les actions subissant des retards plus ou moins importants et comprendra un rapport financier complet pour la période 2010-2011, ainsi que des informations sur les risques et sur les mesures d'atténuation des risques pour les principales actions inscrites au PAI. Ce rapport et les suivants devront contenir des informations plus détaillées sur les résultats obtenus grâce au PAI, sur son impact et sur les avantages concrets qu'il présente, ainsi que sur les progrès qualitatifs et quantitatifs accomplis à ces divers titres (par. 34).	<p>À sa cent quarante-quatrième session, le Conseil est saisi d'un rapport, établi par l'entremise du Comité du Programme et du Comité financier, qui rend compte des progrès accomplis en 2010 et 2011 au titre du PAI.</p> <p>Des informations détaillées sur les résultats obtenus grâce au PAI et sur les avantages concrets qu'il présente seront également communiquées dans le cadre d'une initiative relative à la concrétisation des avantages mise en œuvre tout au long de 2012. Le Rapport annuel de 2012 sur le PAI rendra compte de l'optique dans laquelle cette initiative a été mise sur pied.</p>
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à ses cent quarante et unième et cent quarante-deuxième sessions	
Procéder aux améliorations qu'il a été suggéré d'apporter à la présentation et au contenu des prochains rapports afin de mieux faire apparaître l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions (par. 41).	<p>Le présent document a été publié plus tardivement qu'à l'accoutumée – et donc à une date plus proche de l'ouverture de la session du Conseil – dans le souci d'y inclure des informations actualisées. Pour qu'il soit plus facile de déterminer quelles décisions du Conseil ont été mises en œuvre depuis sa dernière session, les références de certains documents et des liens vers des sites Web ont été mentionnés le cas échéant, et la description de chacune des mesures prises est aussi complète que possible.</p>
État d'avancement de la préparation des contributions de la FAO à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012) sur le thème « Gouvernance, économie plus verte et agriculture »	
Continuer d'œuvrer à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio de Janeiro, 20-22 juin 2012), notamment aux contributions communes de la FAO, du FIDA et du PAM	<p>La FAO continue à se préparer en vue de Rio+20, par l'entremise de mécanismes interdépartementaux et de ses points focaux dans les bureaux régionaux, et en constituant des équipes chargées des politiques et de la coordination, qui ont pour mission la production de savoir et la mise en place d'arrangements logistiques à l'appui de l'engagement de la FAO au titre de Rio+20. Des consultations approfondies, coordonnées par le Directeur général adjoint (Connaissances), ont abouti à la publication</p>

(par. 42).	d'un document d'orientation (<i>Vers l'avenir que nous voulons</i>) et à la réalisation d'une vidéo sur Rio+20 par la FAO, à la mise en place d'un espace de travail partagé sur Rio+20 et à d'autres produits associés à la diffusion de connaissances. La FAO a également pris l'initiative en matière de collaboration et d'élaboration de déclarations conjointes avec Bioversity International, le FIDA et le PAM. La préparation de la Conférence et les contributions associées jetteront les bases de l'action qui sera menée après coup, inspireront la programmation future de la FAO et serviront de point de départ pour son engagement au titre du programme d'action axé sur le développement au-delà de 2015.
Décision	Mise en œuvre
Questions diverses	
Calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 2011-2013	
Procéder à tous les ajustements nécessaires en procédant pour ce faire à des consultations (par. 47).	Les ajustements apportés au calendrier depuis la cent quarante-troisième session du Conseil l'ont été sur la base de consultations auxquelles ont pris part les Groupes régionaux concernés et le pays hôte, s'agissant du choix de nouvelles dates pour la tenue de Conférence régionale pour le Proche-Orient; les organismes ayant leur siège à Rome; le Président indépendant du Conseil.
Ordre du jour provisoire de la cent quarante-quatrième session du Conseil (juin 2012)	
Ajouter les points supplémentaires suivants à l'ordre du jour provisoire de la cent quarante-quatrième session du Conseil (juin 2012): i) Autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013; ii) Contribution de la FAO au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (par. 50).	Les points supplémentaires en question ont été ajoutés à l'ordre du jour provisoire de la cent quarante-quatrième session du Conseil (document CL 144/1)

Cent quarante et unième session du Conseil (11-15 avril 2011)	
Élaborer une politique de mobilité plus contraignante (CL 141/REP, par. 16, 6 ^e alinéa)	La politique de mobilité a fait l'objet des consultations habituelles et elle est actuellement examinée par la Direction générale.